

# De l'importance des décisions anticipées

BOURGANEUF INSTITUTIONS

Publié le 17/10/2018



Comme les intervenants ont pu le souligner, il est préférable de remplir le document tant qu'on est en bonne santé. © Droits réservés

La dernière opération d'information en date à l'hôpital Bernard-Desplas, avait pour thème l'éthique. Un sujet traité au sein d'un comité commun aux centres hospitaliers de Bourganeuf et de Guéret, certes peu connu, mais qui reste primordial dans le processus de soins.

## Que faire en cas de situation difficile

Conduit par Maryse Pingrieux, directrice des soins, Jean-Michel Legueux, cadre de santé en médecine, Florence Tombelaine, cadre de santé en Unité de soins de longue durée, et Christophe Sabot, pharmacien, le stand installé devant le guichet des admissions a permis de rappeler aux soignants et aux visiteurs, le rôle de cette instance. À savoir réfléchir sur des situations complexes et donner un avis aux soignants.

Ce groupe de réflexion qui se réunit environ une fois par trimestre, la plupart du temps au

centre hospitalier de Guéret, est composé de professionnels de santé et de représentants des usagers. Il évoque des circonstances particulières auxquelles ont été confrontés les soignants et décrit les décisions prises. Les comptes rendus anonymisés, sont par la suite mis à disposition des personnels hospitaliers afin qu'ils puissent s'en inspirer pour adopter les attitudes les plus appropriées en cas de nouvelle situation difficile. La réflexion éthique sert avant tout à rechercher ce qui est le mieux pour le patient. Ce, en se basant sur ses souhaits, les contacts pris avec sa famille et les textes législatifs.

### **Personne de confiance et directives anticipées**

En présentant le sujet, les intervenants ont été logiquement amenés à parler de la fin de vie, et par conséquent de la personne de confiance et des directives anticipées. Ces dernières permettent au patient de définir ses souhaits en matière de soins lorsqu'il est dans une situation de santé aggravée. Elles peuvent être rappelées par sa personne de confiance désignée préalablement, lorsque le patient ne peut plus s'exprimer. Il est important que les directives anticipées soient facilement accessibles. Pour cela leur existence et leur lieu de conservation peuvent être communiqués au médecin traitant et aux proches.

**BOURGANEUF INSTITUTIONS**